

**Forum de participation des ONG à la
Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples**

Déclaration de sur le Consensus africain

Le Forum des ONG de participation à la 49ème session de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples considère que

Au regard du besoin d'un nouveau cadre économique et financier et du fait que le Consensus africain n'est établi ni sur un modèle, ni sur une théorie économique, qu'il s'agit de procéder à un examen intéressé du savoir faire local et des bonnes pratiques qui ont fourni des réponses opérationnelles à des défis de développement en Afrique.

Considérant que le Consensus africain est basé sur la préservation de la diversité, le droit à un développement culturel durable et le droit à l'eau ;

Considérant les précédentes résolutions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples en matières de droits économiques, culturels et sociaux et les travaux de son Groupe de travail ainsi que sur le droit des Peuples autochtones ;

Reconnaissant, le Consensus africain comme un paradigme de développement économique reposant sur trois principes de base :

1. Préserver la diversité des peuples dans un cadre national et l'identité locale, la culture, les traditions et l'héritage du passé africain ;
2. Construire ses propres plateformes pour un développement économique durable ;
3. Travailler en faveur d'une amélioration effective des besoins basiques dont l'éducation et la santé tout en privilégiant la protection de la nature.

En adéquation avec les principes du droit internationale et régional sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit au Développement, de même que celui des Peuples, le Forum de participation des ONG, soutien le principe de l'initiative du Consensus africain dans les termes de la présente déclaration.

Fait à Banjul, le 27 avril 2011